



SNUDI-FO 18

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles de l'Enseignement Public - Force Ouvrière

Bulletin individuel d'adhésion - Année civile 2019

**Pour être informé(e), défendu(e), pour revendiquer...
Syndiquez-vous !**

Ce bulletin est à transmettre au délégué du SNUDI-FO avec le ou les chèques à l'ordre du SNUDI-FO (vous pouvez faire de 1 à 10 chèques en précisant au dos les dates d'encaissement – limite décembre 2019) ou à envoyer à l'adresse suivante :

SNUDI-FO CHER – UD-FO – 22 rue Jean Chaumeau – 18000 BOURGES
TEL 06-22-01-42-48 Mail : 18.snudifo@gmail.fr

Joint à votre déclaration 2019, le reçu fiscal, que vous adressera le trésorier, vous permettra de bénéficier du remboursement de 66% de votre cotisation pour les impôts 2020 (revenus 2019).

Cotisations annuelles PE	Classe normale										Hors classe						
	3	4	5	6	7	8	9	10	11	1	2	3	4	5	6	7	
Echelons																	
Adjoint, AIS, PEMF, Cons.P	141	145	149	153	162	174	185	199	213	165	183	196	209	226	241	254	
Majorations cotisations	Direction classe unique : +3 €/an Direction école 5-9 classe : +12€/an										Direction école 2-4 classes : 8€/an Direction +10 classes : +15€/an						
Cas particuliers :	> PES : 80 € > Retraité (retraite complète) = 110 € > EVS et AVS: 40 €										> Temps partiel: prorata cotisation > Congé parental, disponibilité = 45 € > Autres cas: Nous consulter						

Montant de votre cotisation annuelle:..... € en Chèques.

Nom:..... Prénom:.....

Adresse personnelle Rue, Avenue, etc.,

Code postal:.....Ville:..... Tél. fixe :..... Tél. portable :.....

Email (à remplir avec soin afin de recevoir les informations urgentes)

Adj / Dir / BD / ZIL / TR / CLIS / Adapt / Rééd / Psy / PEMF / Cons.Péda
Retraité / Congé parental / EVS / Assistant d'éducation / PES / Autre.....

Affecté à titre: Définitif / Provisoire à plein temps / Mi-temps / 75% / 80%

Corps: Instituteurs / PE / PE hors classe Echelon:.....

Affectation: Maternelle, Élémentaire, Rased, SEGPA, Etablissement spéc., autre:

Nom de l'école ou de l'établissement: CP : Ville :.....

SE SYNDIQUER DONNE DES DROITS

- > Etre informé(e) et défendu(e) en priorité en cas de besoin,
- > Participer à la définition des orientations du syndicat et aux prises de décisions (congrès départemental, conseil syndical,...)
- > Bénéficier de la protection juridique « vie professionnelle » (voir ci-contre),
- > Adhérer automatiquement à l'AFOC, deuxième association de consommateur au niveau national.

Protection juridique « vie professionnelle » :

Tous les adhérents FO sont protégés par une assurance professionnelle. Notre fédération a signé un contrat collectif « protection vie professionnelle » avec la MACIF qui couvre individuellement chacun des adhérents à jour de ses cotisations. Ce contrat avec la MACIF garantit pour chaque adhérent un accompagnement juridique en demande ou en défense face aux litiges qu'il peut rencontrer au cours de sa vie professionnelle et susceptible de l'opposer à son employeur ou à un tiers (parents d'élèves par exemple). Cette défense se fera de manière conjointe avec le syndicat qui continuera à suivre votre dossier.